

La présidente

Procès-verbal de la séance

Objet : demande d'homologation des tarifs d'Aéroports de Paris S.A. pour les années tarifaires 2013 à 2015 et pour la période tarifaire 2016

Numéro de saisine : H - 1601 - ADP

Les 1^{er} et 2 août 2016, les membres de l'Autorité se réunissent ; sont présents :

- Mme Marianne LEBLANC LAUGIER, en qualité de présidente de l'ASI,
- M. Jean-Marcel PIETRI en qualité de rapporteur de l'affaire,
- M. Thierry LEMPEREUR, M. Christian DESCHEEMAEKER et Mme Caroline FOURNIER, membres de l'Autorité.

Le présent procès-verbal est dressé par le secrétariat de l'Autorité.

La présidente ouvre la séance en constatant que le quorum est atteint.

La séance a commencé le 1^{er} août à 14h00 et s'est terminée le 2 août à 20h30.

1. Demande d'homologation des tarifs d'ADP pour les années tarifaires 2013 à 2015

L'affaire soumise par la société Aéroports de Paris S.A. (ADP), relative aux années tarifaires 2013 à 2015, est examinée par l'Autorité sans qu'il soit nécessaire de désigner un rapporteur.

L'Autorité décide de délibérer immédiatement.

A l'issue de la délibération, l'Autorité adopte la décision n° D - 1601, jointe au présent procès-verbal, mise en ligne sur le site internet de l'Autorité à l'issue de la séance.

2. Demande d'homologation des tarifs d'ADP pour la période tarifaire 2016

Le rapporteur présente l'affaire soumise par la société Aéroports de Paris S.A. (ADP), relative aux tarifs de la période 2016. Il met à la disposition des membres le rapport d'instruction et le leur présente. Il propose aux membres un projet de décision.

L'Autorité procède ensuite à l'audition des représentants des parties intéressées qui en ont fait la demande.

Au cours de la journée du 1^{er} août sont auditionnés Messieurs Quentin DEVOUGE, Philippe PASCAL et Philippe FRYD en qualité de représentants de la société ADP.

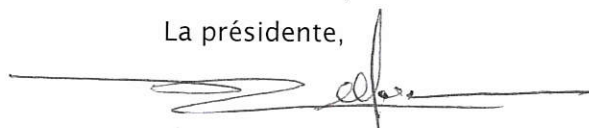
Au cours de la journée du 2 août, l'Autorité auditionne, dans l'ordre suivant :

- Le syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA), représenté par Messieurs Jean-Pierre BES, Bertrand MOINE, en présence de Monsieur Rémi SERMIER, avocat du SCARA ;
- La chambre syndicale du transport aérien (CSTA), représentée par Messieurs Guy TARDIEU et Frédéric FOUCHET ;
- La compagnie aérienne easyJet, représentée par Messieurs Aurélien VILLEVALOIS et Michael PETRIDES ;
- Le *Board of Airlines Representatives in France* (BAR France), représenté par Monsieur Yves EZANNO ;
- Les compagnies aériennes Twin Jet et HEX'AIR, représentées par Monsieur Guillaume COLLINOT.

Au terme des auditions, l'Autorité décide de délibérer immédiatement.

A l'issue de la délibération, l'ASI adopte la décision n° D - 1602 jointe au présent procès-verbal, mise en ligne sur le site internet de l'Autorité à l'issue de la séance.

Pour l'Autorité,
La présidente,





Marianne LEBLANC LAUGIER

L'Autorité de supervision indépendante
des redevances aéroportuares

Le secrétariat

Feuille de présence annexée au procès-verbal

Séance plénière de l'ASI du 1^{er} et 2 août 2016

| Prénom et nom | Fonction | Signature |
|-------------------------------|---|---|
| Mme Marianne LBLANC-LAUGIER | Présidente ASI |  |
| M. Jean-Marcel PIETRI | Membre ASI (rapporteur) |  |
| M. Thierry LEMPEREUR | Membre ASI |  |
| M. Christian DESCHEEMAEKER | Membre ASI |  |
| Mme Caroline FOURNIER | Membre ASI |  |
| M. Yoann LA CORTE | Membre secrétariat ASI (assistant instructeur) |  |
| Mme Jessica SALVATORI RINALDI | Membre secrétariat ASI |  |